



## Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 18 décembre 2025 à 20 heures

M. le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures 00 min.

Présents : MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Michel MEYER, Kévin GOEPFERT, Romuald GOEPFERT, Sébastien ROCHE, et Mmes Sylvie GOEPFERT, Florence MANGIN, Julie SCHICKLIN et Juliette SCHULTZ, Mélanie SCHWEITZER.

Absents non-excusés : /

Absents excusés : Serge GAISSER, Fabien ROSENBLATT, Arnaud WALDY et Mélanie TEROL.

Procurations : Arnaud WALDY donne procuration à Serge ESTERMANN, Serge GAISSER donne procuration à Michel MEYER.

### **Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 20 novembre 2025
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme
  - 4.1 Examen des dossiers déposés
5. Affaires générales
  - 5.1 Horaires de la déchetterie
6. Affaires financières
  - 6.1 Demande de subvention DETR
  - 6.2 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M57 – 2026
  - 6.3 Convention de partenariat relative à la collecte des Certificat d'Economie d'Energie (CEE) avec Saint Louis Agglomération pour 2026-2030
7. Divers

**Avant de débuter la séance, M. SCHICKLIN demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :**

- 5.2 Point de situation sur la micro-crèche

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Juliette SCHULTZ en qualité de secrétaire de séance.

## **2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2025**

Le Procès-verbal a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

## **3. Rapports des délégués**

M. Michel MEYER rapporte la commission des Affaires Transfrontalières qui s'est déroulée le 25 novembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés : présentation du projet de territoire du Rhin Supérieur, projet d'Agglomération de Bâle : perspectives pour Saint Louis Agglomération, bilan et perspectives de la commission.

M. Michel MEYER rapporte la commission Mobilité douce – pistes cyclables - sentiers piédestres qui s'est déroulée le 27 novembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés : schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales : les travaux de la liaison cyclable entre Blotzheim et Saint Louis démarreront en mars 2026 avec une ouverture prévue pour l'été 2026. 60 km de pistes cyclables sont disponibles sur l'agglomération.

Un bilan des opérations 2025 et plus globalement du mandat concernant les sentiers piédestres a été présenté.

M. Michel MEYER rapporte la réunion du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui s'est déroulée le 11 décembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés : la réunion a démarré par la visite du nouvel hôpital de jour, ouvert depuis septembre 2025 à Saint-Louis, effectuée par le Dr GRETH, chef de pôle GHMSA. Ensuite les travaux du groupe de travail des jeunes ont été présentés et pour finir présentation du café des aidants.

M. Kévin GOEPFERT rapporte la commission Patrimoine et infrastructures qui s'est déroulée le 18 novembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés : patrimoine bâti : opérations programmées en 2025 (budget et travaux) et bilan du mandat, décrets tertiaire et BACS (actions réalisées en 2025), infrastructures : opérations programmées en 2025 et bilan du mandat.

M. ESTERMANN rapporte la commission valorisation des déchets qui s'est déroulée le 10 décembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Déchetteries : bilan du déploiement des badges et des barrières d'accès depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025 : 20 000 foyers sur l'agglomération équipés du QR Code ou d'un badge. L'ancienne carte délivrée pour la déchetterie de Michelbach-le-Haut reste valable et cela dans toutes les déchetteries de l'agglomération. Pour les grands véhicules : délivrance d'un badge spécial pour 6 passages par an.
- Marché de gardiennage, location et transport des bennes des déchetteries de Sierentz, Bartenheim, Kembs, Michelbach-le-Haut et Leymen.
- Collecte des ordures ménagères bimensuelles : bilan des tests en cours pour les différentes communes
- Proposition de passation d'une convention avec CITEO pour les déchets abandonnés
- Bilan et état des travaux sur la mise aux normes des sites de déchets verts.

M. ESTERMANN rapporte le comité de pilotage des captages dégradés de Saint Louis Agglomération qui s'est déroulé le 11 décembre 2025.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Etat des lieux concernant la qualité de l'eau : captages du territoire de SLA : 14 captages dégradés

- Feuille de route concernant tous les captages SDAGE en construction avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Principaux résultats des 4 contrats de solutions territoriaux et de l'animation agricole menée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace
- Actualités concernant le développement de filières à bas niveau d'impact : filière « Epis d'hier pour demain », filière séchage de cultures et autres fourrages, autres filières (plan herbe, miscanthus, bio).

M. ESTERMANN rapporte une réunion du réseau des CCAS qui s'est déroulée le 8 décembre 2025. Les sujets suivants ont été abordés :

Présentation du dispositif ICOPE : programme de prévention précoce élaboré par l'OMS et financé par l'ARS pour ralentir l'apparition des fragilités et ainsi prévenir les pertes d'autonomie. Ce programme a été conçu pour les personnes de 60 ans et plus, autonomes, vivants à domicile ou en résidence intermédiaire.

Le dépistage/repérage ICOPE teste 6 capacités intrinsèques essentielles au bien vieillir : mémoire, nutrition, vision, audition, psychologie et mobilité.

Le dépistage ICOPE est gratuit, rapide et accessible facilement :

Sur téléphone ou tablette : application ICOPE Monitor

Sur ordinateur : [www.icopemonitor.fr](http://www.icopemonitor.fr)

Possible en questionnaire papier

## **4. Urbanisme**

### 4.1 Examen des dossiers déposés

M. MEYER présente une demande déposée récemment :

PC06820725F0006	MALARET René	7 rue des Aulnes	Construction d'un garage
-----------------	--------------	------------------	--------------------------

## **5. Affaires générales**

### 5.1 Horaires de la déchetterie

Afin de simplifier l'accès à la déchetterie, il est proposé de modifier les horaires comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE MICHELBACH-LE-BAS

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Fermée les jours fériés

**Interdit aux professionnels**

Sont acceptés déchets végétaux issus de la taille des haies, arbres et arbustes, du fleurissement et de l'entretien des potagers, de la tonte des pelouses et du ramassage des feuilles.

**Pas de terres ni de gravats**

**Avant d'entreprendre des travaux et de vous déplacer jusqu'à votre déchetterie, merci de vérifier les consignes de tri**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité.

**VALIDE** les nouveaux horaires.

## 5.2 Point de situation sur la micro-crèche

M. le Maire a reçu Mme Nathalie WEISS, gérante de la micro-crèche de Michelbach-le-Bas, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, concernant la situation de la micro-crèche.

Bilan de l'effectif à ce jour :

- 2 enfants à temps partiel
- 1 enfant à temps plein du lundi au vendredi

A l'heure actuelle, deux professionnelles travaillent à 60 % et avec le renfort tous les jours d'une professionnelle de Hésingue ou de Blotzheim (pour couvrir l'amplitude d'accueil).

Pour 2026 :

- Une nouvelle entrée pour le mardi en avril
- Une entrée en novembre pour un temps partiel 3 jours
- 2 devis en cours pour avril et septembre

La micro-crèche connaît un démarrage difficile lié à un manque d'effectif. En effet, les locaux peuvent accueillir 12 enfants en simultané et actuellement seuls 3 enfants y sont inscrits.

Bénabulle va procéder à la distribution de flyers à Ranspach-le-Haut en janvier 2026 et continuer la publicité sur les réseaux sociaux.

Au regard de la situation financière actuelle très fragile, Mme WEISS soumet à la commune trois solutions qui permettraient de pérenniser l'activité de la micro-crèche :

- Gel des loyers encaissés par la commune
- Mise en place d'une délégation de Service Public : contrat par lequel une collectivité territoriale (la commune) confie la gestion d'un service public (l'accueil de jeunes enfants) à un opérateur (Bénabulle) : stabilité contractuelle pour une meilleure visibilité financière, légitimité institutionnelle (partenariat officiel avec la commune donc taux de remplissage plus prévisible).
- Location de berceaux par la mairie : cela consiste pour la commune à réserver un nombre déterminé de places dans une crèche existante (publique, associative ou privée), au bénéfice prioritaire des familles domiciliées sur sa commune. Cette solution permet la sécurisation du chiffre d'affaires pour le prestataire (rester à minima à l'équilibre)
  - Taux d'occupation plus stable : remplissage garanti par la location des berceaux, limitation des périodes creuses, meilleure planification pour le personnel.
  - Moins de pression commerciale vers les familles, la commune oriente les familles, circuit d'attribution plus fluide

Le Conseil Municipal a pris en compte les 3 propositions effectuées par Mme WEISS.

Après débat, le Conseil Municipal, avec 12 voix « pour » et 1 abstention,

**APPROUVE** un gel des loyers de la micro-crèche du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 28 février 2026. Il est proposé de réanalyser l'évolution de la situation en février 2026.

## 6. Affaires financières

### 6.1 Demande de subvention DETR

La commune a étudié la possibilité de réaliser la réfection d'un chemin rural Brinckheimweg.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR (Dotation Equipment des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
**VALIDE** le projet de réfection d'un chemin rural – Brinckheimweg.  
**APPROUVE** le plan de financement qui se présente ainsi :

Réfection du chemin rural – Brinckheimweg  
Coût : 15 856.00 € HT  
Subvention sollicitée (40 %) : 6 342.40 €  
Autofinancement : reste à charge : 9 513.60 €

**CHARGE** M. le Maire de demander la subvention,  
**PREVOIT** un démarrage des travaux à réception de l'arrêté de subvention au titre de la DETR 2026.

**6.2 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M57 – 2026**

M. Le Maire expose qu'afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT l'autorise à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Une autorisation du Conseil Municipal est cependant nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, principalement pour pouvoir honorer les paiements liés aux projets en cours ou en voie d'achèvement.

Cette autorisation porte sur les montants maximums suivants :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 42 000.00 €
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 583 162.96 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 1 073 100.00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Frais d'études 10 500 € (art 202-203)
- Terrains 5 500 € (art. 2111)
- Agencement-aménagement 9 500 € (art. 212)
- Installations générales, agencements 85 006.64 € (art. 2135)
- Réseaux de voiries 13 375 € (art 2151)
- Installations, voiries 22 859.10 € (art. 2152)
- Autres réseaux 2 675 € (art 21538)
- Matériels et outillages d'incendie 2 500 € (art 2156)
- Autres installations, matériels et outillages 2 500 € (art 2158)
- Matériels informatiques 375 € (art 2183)
- matériel de bureau et mobilier 1 500 € (art 2184)
- Immobilisations corporelles en cours 268 275 € (art 231)

Les crédits utilisés seront repris au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
**AUTORISE** M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026.

**6.3 Convention de partenariat relative à la collecte des Certificat d'Economie d'Energie (CEE) avec Saint Louis Agglomération pour 2026-2030**

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), mis en place par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique, dite loi POPE, en 2005, vise à obliger les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) à réaliser des économies

d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs, dont les collectivités territoriales.

Ce dispositif permet aux collectivités d'obtenir, en contrepartie de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie, des certificats émis par le Pôle national des CEE. Ce dispositif offre un levier financier pour les collectivités et la vente de CEE n'est, par ailleurs, pas soumise à TVA.

Depuis 2018, Saint-Louis Agglomération propose de collecter, de monter les dossiers et de valoriser les CEE pour le compte des communes membres de l'agglomération via la signature d'une convention de partenariat.

La dernière convention arrive à échéance le 31 décembre 2025, il est donc proposé de signer la nouvelle convention qui sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Saint-Louis Agglomération reversera à notre commune 70 % du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), concernant les opérations que nous réaliserons.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat annexée à la présente délibération

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Divers**

- M. Sébastien ROCHE relate un problème d'éclairage public au niveau du terrain de basket. Un candélabre ne fonctionne plus et la nouvelle tête est en commande. Un spot supplémentaire pourrait être ajouté à la salle Père Muller, afin de rendre le cheminement plus aisé.
- Bilan du Marché de Noël : 876 € de bénéfices encaissés au profit des associations participantes, soit 438 € pour le Basket et la Paroisse. L'AVAM a également participé au Marché de Noël mais n'a pas souhaité de participation financière.
- Feux tricolores rue de Blotzheim : devis pour la télégestion de ces feux : 1 000 € et devis pour la réparation du radar de détection de présence : 1 700 €. Un contrat de maintenance a également été proposé, il est à l'étude.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.